

Département langue française

CENTRE INTERNATIONAL D'ÉTUDES PÉDAGOGIQUES

BELC - Stage d'été 2008

Pour formateurs français et étrangers en français langue étrangère ou seconde

Notice "Modalités d'inscription"

Option courte 1 : 7-18 juillet 2008 Option courte 2 : 21-31 juillet 2008 Option longue : 7-31 juillet 2008

Le BELC-stage d'été est avec le BELC-stage d'hiver l'un des deux grands rendez-vous de formation que le CIEP organise à l'intention de formateurs français et étrangers intéressés par les problématiques de l'enseignement du français langue étrangère, français langue seconde, évaluation et certifications, ingénierie du français sur objectifs spécifiques (FOS), ingénierie de la formation et de l'éducation, métiers de la coopération internationale. Les stagiaires ayant participé au stage d'hiver trouveront des formations complémentaires ainsi qu'une spécialisation dans le cadre du BELC-stage d'été - options courtes 1 et 2 (7-31 juillet 2008).

I. CONDITIONS D'ADMISSION

Ouvert à toutes les catégories de formateurs, de l'enseignement élémentaire à l'université, ce stage s'adresse, en priorité, à celles et à ceux qui remplissent l'une des conditions suivantes :

- avoir un projet professionnel en relation avec le français langue étrangère ou seconde ;
- avoir une expérience de l'enseignement ;
- avoir une expérience d'animation ou de formation ;
- avoir une expérience de la coopération internationale.

S'agissant des formateurs étrangers, ce stage est particulièrement destiné à celles et à ceux qui, dans leur pays, assurent ou se destinent à assurer des fonctions de formation, de pilotage et gestion de projets et des tâches de conception de programmes ou de matériels pédagogiques dans le domaine de l'enseignement du français.

Les formateurs français peuvent être titulaires ou non titulaires de la fonction publique. Ils peuvent souhaiter acquérir ou développer des compétences de nature à favoriser un projet de mobilité professionnelle.

II. CONDITIONS D'INSCRIPTION :

Si vous souhaitez des conseils sur l'orientation, les parcours de formation et le choix des modules, l'équipe du BELC est à votre disposition.

Vous pouvez aussi consulter le programme du stage sur le site Internet du CIEP :

<http://www.ciep.fr/formations/belcete>

A. Candidats étrangers boursiers du gouvernement français

Date limite de réception des dossiers de candidature : 30 avril 2008

Les candidatures peuvent être transmises par courrier :

Les fiches de candidature sont à télécharger à partir du site internet du CIEP <http://www.ciep.fr/formations/belcete> et à remplir en liaison avec le service de coopération et d'action culturelle de l'ambassade ou du consulat de France du pays de résidence qui veillera à renseigner lui-même la rubrique statut. Ce service devra également compléter et viser le formulaire réservé au candidat boursier et au service de coopération et d'action culturelle.

Ces candidatures seront adressées, par voie hiérarchique, au ministère des Affaires étrangères et européennes, Sous-direction du français (CCF/F1), à l'attention de : M. Yannick RASCOUET et de M. Jimmy ANNET, 244, boulevard Saint Germain, 75007 PARIS (courriel yannick.rascouet@diplomatie.gouv.fr et jimmy.annet@diplomatie.gouv.fr) qui, après examen, les transmettra au CIEP.

Les formulaires CNOUS ou Egide du candidat boursier devront être envoyés en parallèle à l'organisme gestionnaire concerné.

Les dossiers de bourse CNOUS (une fiche d'engagement valant décision d'attribution de bourse, une liste de boursiers et une lettre de présentation) sont à télécharger sur le site Internet :

http://www.cnous.fr/cnous_dossier_22.98.254.htm

Les inscriptions peuvent également s'effectuer en ligne : <http://www2.ciep.fr/belc/inscriptionenligne>

La procédure à suivre est disponible sur le site Internet du CIEP : <http://www.ciep.fr/formations/belcete>

B. Candidats étrangers et français, personnel du réseau de coopération et d'action culturelle, assistants techniques, contractuels recrutés sur place (CRSP) et recrutés locaux de nationalité française ou étrangère exerçant dans le réseau de coopération et d'action culturelle (SCAC, centre culturel, institut, alliance française)

Date limite de réception des dossiers de candidature : 30 avril 2008

La fiche de candidature est à télécharger à partir du site Internet du CIEP <http://www.ciep.fr/formations/belcete> et doit être envoyée accompagnée de la fiche de demande d'inscription à une formation disponible sur *Diplonet* à la rubrique Administration générale/Formation. Une fois remplies et visées par la hiérarchie, ces deux fiches doivent être retournées au ministère des Affaires étrangères et européennes, Sous-direction de la formation et des concours (RH4-A) à l'attention de Mme Elsa ROCHIER (23, rue la Pérouse, 75775 Paris cedex 16 (elsa.rochier@diplomatie.gouv.fr)). En outre, si ces stagiaires sont pris en charge dans le domaine de l'hébergement et/ou de la restauration, une attestation mentionnant les modalités de la prise en charge sera jointe au dossier.

Les dossiers retenus seront ensuite transmis au CIEP.

Les inscriptions peuvent également s'effectuer en ligne sur le site du CIEP :

<http://www2.ciep.fr/belc/inscriptionenligne>

La procédure à suivre est disponible sur le site Internet du CIEP. <http://www.ciep.fr/formations/belcete>

C. Candidats pris en charge totalement ou partiellement par un organisme en France ou à l'étranger

Date limite de réception des dossiers de candidature : 7 juin 2008

Les candidatures peuvent être transmises par courrier :

Les dossiers de candidature seront adressés au CIEP – Département langue française – Stages BELC, par l'intermédiaire de l'organisme assurant la prise en charge. Ces dossiers comprendront :

- **la fiche de candidature ;**
- **une lettre de l'organisme** attestant qu'il prendra en charge les frais de formation et, éventuellement, les frais d'hébergement et de restauration du candidat (le nom du candidat et le montant de la prise en charge devront être précisés). Sans cette attestation, l'inscription ne pourra pas être validée ;
- **un chèque**, diminué du montant de la prise en charge, à l'ordre de "l'agent comptable du CIEP regroupant les frais de formation, d'hébergement et de restauration en cas d'hébergement et de restauration (**uniquement pour les candidats pris en charge partiellement par un organisme**).

Les inscriptions peuvent également s'effectuer en ligne sur le site du CIEP :

<http://www2.ciep.fr/belc/inscriptionenligne>

La procédure à suivre est disponible sur le site Internet du CIEP. <http://www.ciep.fr/formations/belcete>

D. Candidats prenant en charge leur stage

Date limite de réception des dossiers de candidature : 7 juin 2008

Les candidatures peuvent être transmises par courrier :

Les dossiers de candidature seront adressés directement au CIEP – Département langue française – Stages BELC. Ces dossiers comprendront :

- la fiche de candidature ;
- un chèque ou un ordre de transfert ou virement ou la copie du récépissé du mandat regroupant les frais de formation, d'hébergement et de restauration, en fonction de l'option choisie, à l'ordre de "l'agent comptable du CIEP" ;
- une photo d'identité.

Les inscriptions peuvent également s'effectuer en ligne sur le site du CIEP :

<http://www2.ciep.fr/belc/inscriptionenligne>

La procédure à suivre est disponible sur le site Internet du CIEP. <http://www.ciep.fr/formations/belcete>

Le CIEP examinera les dossiers de candidature et répondra au candidat, qu'il soit ou non retenu.

III. CERTIFICAT DE STAGE

A la fin de la session, un certificat de stage mentionnant le volume horaire et les contenus de formation suivie est délivré aux stagiaires. L'obtention de ce certificat est soumise à la condition suivante : présence obligatoire à toutes les séances.

Ce certificat est reconnu par le ministère de l'Éducation nationale et par le ministère des Affaires étrangères et européennes.

En cas d'absence, seule une attestation mentionnant le volume horaire suivi et les contenus sera délivrée.

IV. TARIFS

A. Formation

Le BELC – Stage d'été se tient sur le campus de l'université de Nantes

Les stagiaires ont le choix entre trois formules :

- **Option longue** : du lundi 7 au jeudi 31 juillet 2008 → Coût de la formation : 1150 €
 - **Option courte 1** : du lundi 7 au vendredi 18 juillet 2008
 - **Option courte 2** : du lundi 21 au jeudi 31 juillet 2008
- } → Coût de la formation : 730 €

B. Hébergement et restauration

Vous avez la possibilité d'être hébergé et de prendre vos repas sur le campus de l'université si vous le souhaitez.

Option longue : du dimanche 6 juillet (accueil l'après-midi) au jeudi 31 juillet inclus (départ : le vendredi 1^{er} août, au matin)

- forfait pension complète (hébergement et restauration) : 798 €
- forfait hébergement seul : 263,75 €
- forfait restauration seul : 534,25 €

Option courte : du dimanche 6 juillet (accueil l'après-midi) au samedi 19 juillet (matin) ou du dimanche 20 juillet (accueil l'après-midi) au jeudi 31 juillet inclus (départ : le vendredi 1^{er} août, au matin)

- forfait pension complète : 399 €
- forfait hébergement seul : 158,25 €
- forfait restauration seul : 240,75 €

V. RÈGLEMENT DES FRAIS DE FORMATION ET DES FRAIS D'HEBERGEMENT ET DE RESTAURATION

Pour les candidats pris en charge totalement ou partiellement par un organisme :

L'organisme de prise en charge réglera le CIEP à réception de la facture (établissement de la facture après service fait).

Pour les candidats prenant en charge leur stage et les candidats pris en charge partiellement par un organisme :

Le paiement peut être effectué par chèque, par virement, par mandat international ; en ligne (uniquement pour les frais de formation), en euros exclusivement.

A. Paiement par chèque :

Les candidats doivent joindre à leur dossier de candidature un chèque regroupant les frais de formation, d'hébergement et de restauration, en fonction de l'option et du forfait choisis, à l'ordre de "l'agent comptable du CIEP". Ce chèque sera retourné en cas de désistement annoncé **avant le 20 juin 2008** ou si la candidature n'est pas retenue. Pour tout désistement postérieur au 20 juin 2008, les montants versés ne seront pas remboursés (sauf en cas de force majeure et sur justificatif).

B. Paiement par virement et virement international (les frais bancaires sont à la charge du candidat)

Voir en annexe les coordonnées bancaires auxquelles ce paiement devra être adressé.

L'ordre de transfert, ou le virement émis par la banque, ou un relevé de compte prouvant que le compte bancaire a été débité pour un montant de 730,00 € ou 1150,00 € auxquels s'ajouteront les frais de séjour (en cas d'hébergement) et les frais de restauration (en cas de restauration), en fonction de l'option choisie devra être joint au dossier de candidature.

Cet ordre de transfert ou ce virement sera retourné en cas de désistement annoncé **avant le 20 juin 2008** ou si la candidature n'est pas retenue. Un relevé d'identité bancaire ou postal international devra être fourni. Pour tout désistement postérieur au 20 juin 2008, le montant versé ne sera pas remboursé (sauf en cas de force majeure et sur justificatif).

C. Par mandat et mandat international :

Le mandat devra être établi à l'ordre de l'agent comptable du CIEP.

Pour qu'une inscription soit définitive, la copie du récépissé du mandat devra être jointe au dossier de candidature.

Ce mandat sera retourné en cas de désistement annoncé **avant le 20 juin 2008** ou si la candidature n'est pas retenue. Un relevé d'identité bancaire ou postal international devra être fourni. Pour tout désistement postérieur au 20 juin 2008, le montant versé ne sera pas remboursé (sauf en cas de force majeure et sur justificatif).

D. Paiement en ligne par carte bleue pour les candidats s'inscrivant en ligne (uniquement pour les candidats prenant en charge leur stage) : <http://www2.ciep.fr/belc/inscriptionenligne>

Le paiement en ligne se fera à la fin de votre inscription.

Il n'y aura pas de réduction en matière d'hébergement et de restauration, en cas de désistement, d'arrivée tardive et de départ anticipé (les chambres ayant été réservées et les repas commandés).